
*Ordonnance Souveraine n° 4.584 du 18 novembre 2013
décernant la Médaille du Mérite National du Sang.*

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 10.965 du 30 juillet
1993 instituant une Médaille du Mérite National du
Sang ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille en Vermeil du Mérite National du Sang
est décernée à :

MM. Alain BAUBRIT,
Beppe CASTELLINO,
Adjudant Stéphane LORME,
M. Jean-Marc MOREL.

ART. 2.

La Médaille en Argent du Mérite National du Sang
est décernée à :

Brigadier-chef de Police Blaise ALEKSIC,
M. François CAVAN,
Caporal Philippe DESTREBECQ,
M. Olivier GREMEAUX,
Carabinier de 1^{ère} Classe Franck LABIS,
Mme Isabelle LECHNER, épouse BIANCHERI,

MM. Fabio LEVRATTO,
Michel PAGNOTTA,
Caporal Philippe POIRIER,
M. William WAGNER.

ART. 3.

La Médaille en Bronze du Mérite National du Sang est décernée à :

M. Nicolas BRAUD,
Agent de Police Hervé BURNOT,
MM. Jean-Claude CHAUSPIED,
Frédéric CHOQUARD,
Jean-François DESCHILDRE,
Sébastien DUBRAY,
Mme Valérie DURAN, épouse GALLO,
MM. Luc FAIDHERBE,
Lucien GIBELLI,
Alain GIRARD,
Raymond HENNION,
Jee ISRAM,
Commandant Principal de Police Rémy Le JUSTE,
M. Gilles LEONE,
Sapeur Gaëtan LIME,
Agent de Police Arnaud MAIFFRET,
Mme Hélène MASSON, épouse FABBRETTI,
MM. Didier MEYER,
Guillaume MILLOT,
Mlle Camille NARMINO,
M. Didier NEGRO,
Carabinier Franck ORGERET,
M. Alain ORTOLANI,
Agent de Police Marcel Plantin,

M. le Dr Hervé RENARD,
Agent de Police Michel ROUBERT,
Agent de Police Muriel RUFFINO, épouse FONTANILI,
Agent de Police Luc TORTO.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre deux mille treize.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.
